

en outre de Houx (DERENNE, 1945), de Micheroux (MARÉCHAL, 1945) et d'Asch (FRENNET, 1948).

Rhopalopus femoratus L. — Torgny, 20-V-1946, 1 exempl. (Coll. DERENNE).

Rhopalopus spinicornis AB. — Liège (La Boverie), vers 1860, 1 exempl. capturé sur une haie de cornouillier (Coll. I. R. Sc. N. B. ex coll. LAMEERE). Cet ancien exemplaire avait été confondu jusqu'à présent avec *R. femoratus* L. — Signalé une seule fois depuis lors de notre pays : Forêt de Soignes (DERENNE, 1945).

Plagionotus detritus L. — Il existe dans les collections de l'I. R. Sc. N. B. deux exemplaires de cette espèce capturés récemment chez nous : Torgny, 1-VII-1946, 1 exempl. sur un tronc de chêne abattu depuis longtemps (OVERLAET); Bruxelles, 7-VI-1948, 1 exempl. dans une scierie sur un tronc de chêne importé de France (VRYDAGH). Cette seconde capture est évidemment accidentelle.

Chlorophorus sartor MÜLL. — Torgny, 7-VIII-1939, 1 exempl. (Coll. DERENNE).

Anaesthetis testacea F. — Anlier, 30-VII-1951, 1 exempl. dans un fagot; Houx, 20-23-VI et 18-VII-1945 (Coll. DERENNE). — Signalé de Tamise (LAMEERE, 1894), Houx (DEBATISSE, 1946) et Purnode (CREMER, 1946).

Exocentrus adspersus MULS. — St-Jean Sart, 1906, 1 exempl. (Coll. GÉRARD-FILLOT). — Orroir (Mont de l'Enclus), 5-VIII-1923, 1 exempl. (Coll. GOETGHEBUER). — Merelbeke, 1-VII-1940, 1 exempl. (Coll. ROELS). — Keerbergen, 2-VIII-1942, 1 exempl. (Coll. FRENNET).

Il existe dans la coll. FRENNET (I. Sc. N. B.) un autre exemplaire provenant de Loën, VI-1879. C'est probablement l'une des captures signalées par LAMEERE en 1894, dernière date où il fut fait mention de cette espèce pour la Belgique.

Oberea pupillata GYLL. — Huy (La Sarte), 2-VII-1944, 1 exemplaire au vol à proximité d'un bois avec de nombreux chèvrefeuilles. (Coll. PETIT).

G. DEBATISSE.

Coléoptères intéressants pour la faune belge.

La détermination de ces captures est due à M. E. DERENNE que je remercie vivement.

Europhilus piceus L. — Lixhe (Mont. St-Pierre), 15-IV-1949, 1 exempl. dans une prairie très humide, au bord de la Loën.

Pterostichus aethiops, PANZ. — Nonceveux, 12-IX-1948, 1 ex.

Hydraena nigrita GERM. — Wandre (La Motte), 21-VI-1949, 3 exempl. sur des pierres dans un ruisseau.

Dendrophilus pygmaeus L. — Bévercé (Vallée de la Warche), 17-VI-1951, 1 exempl.

Diastictus vulneratus STURM. — Lanaye (Mont. St-Pierre), 11-VIII-1951, 3 exempl. en tamisant des feuilles mortes sur terrain sablonneux.

Oedemera tristis SCHMIDT. — Malmédy (Vallée de la Warche), 17-VI-1951, 1 exempl. sur une ombellifère.

Phloeotrya Vaudoueri MULS. — Wandre (La Motte), 16-VI-1951, 3 exempl. sur un tronc mort de noisetier dans une haie.

Xylonites retusus OLIV. — Wandre (La Motte), 27-V-1948, 1 exempl.

Xyleborus monographus F. — Wandre (La Motte), 27-V-1948, 2 ♀♀ et 10-IV-1949, 2 ♂♂ et 4 ♀♀.

Taphrorychus villifrons DUF. — Seraing (Bois de la Vecquée), 27-III-1949, 5 exempl. sous l'écorce de bûches de chêne.

Hylesinus crenatus F. — Malmédy, 23-V-1951, 1 exempl. sur le tronc d'un frêne, en bordure d'une route.

Crypturgus cinereus HERBST. — Les Forges, 1-IV-1949, 1 ex.

G. DEBATISSE.

Note sur *Grammoptera variegata* Germ. (Col. Cérambycide).

Le double but de cette note est, d'une part, de signaler quelques captures inédites et, d'autre part, d'attirer l'attention sur une espèce dont la rareté est plus apparente que réelle.

Dürbuy, 9-VIII-1903, 1 exempl. (Coll. GOETGHEBUER). — Forêt de Soignes, 12-V-1915, 1 exempl. ♀; Houyet, 5-VI-1922, 1 ♂; Rhode-St-Genèse, VI-1946, 1 ♂ (Coll. FRENNET); Wellin, 21-V-1936, 1 exempl.; Felenne, 11-V-1939, 1 exempl. (Coll. DERENNE). — Gileppe, 3-VI-1904, 1 ♀ de l'ab. *nigrescens* WEISE provenant de l'ancienne collection L. FREDERICQ (ma coll.).

En 1894, LAMEERE, dans son Catalogue des Longicornes de la Belgique, donnait cette espèce comme probablement indigène chez nous seulement dans la région jurassique et considérait des captures à Tournai et à Charleroi comme accidentelles. Depuis lors, outre les captures ci-dessus, l'espèce a été signalée à plusieurs reprises : Silenrieux (BONDROIT, 1909), Julémont (MULLER, 1923; DEBATISSE, 1946), Uccle (FAGEL et GUILLEAUME, 1936, Gembloux

(FRENNET, 1937), Torgny (FRENNET, 1939), Ben-Ahin (FRENNET, 1947). Cela fait quinze captures depuis 1894 en Moyenne- et Haute-Belgique.

A mon avis, la rareté de cette espèce est plus apparente que réelle. Bien qu'elle ne soit guère aussi commune que *G. ruficornis* F., des recherches méthodiques devraient permettre, par de nouvelles captures plus nombreuses, de préciser sa répartition exacte et son degré de fréquence dans notre pays. Il y aurait lieu également de revoir, dans les collections, les exemplaires de *G. ruficornis* F. En effet, s'il est facile d'en différencier la ♀ de *G. variegata* GERM. par sa taille plus grande, ses antennes entièrement noires et surtout les derniers segments ventraux rouges (l'abdomen est entièrement noir dans les deux sexes de *G. ruficornis* F.), le ♂, par contre, de taille plus petite et entièrement noir, peut être facilement confondu avec des exemplaires mélanisants de *G. ruficornis* F., dont il est malaisé de l'en séparer lorsqu'on ne dispose pas de matériaux de comparaison. Ces indications devraient amener aussi à redoubler d'attention au moment des récoltes dans la nature afin d'éviter des confusions entre les deux espèces, *G. ruficornis* F. étant tellement fréquente en certains endroits qu'elle ne présente bientôt plus d'intérêt pour la plupart des entomologistes.

G. DEBATISSE.

Cortodera humeralis Schall. et Pidonia lurida F. (Col. Cérambycides) en Belgique.

La première de ces espèces n'était connue jusqu'à présent, pour notre pays, que par deux anciennes captures dans la forêt de Meerdael (Weert-St-Georges) en 1885 et 1887 (LAMEERE, 1885 et 1894; FUNCK, 1887).

D'autre part, en 1934, FAGEL et GUILLEAUME (Bull. Ann. Soc. ent. Belg., 74, p. 332) ont signalé la capture par FRENNET de *Pidonia lurida* F. à Ethe (Jurassique) en juin 1911. Cet exemplaire cédé à M. DERENNE se trouve encore dans sa collection, mais il s'agit réalité de *Cortodera humeralis* var. *suturalis* F. Il y a donc lieu de tenir compte de cette erreur de détermination dans les travaux où *P. lurida* F. est citée de Ethe (FAGEL et GUILLEAUME, loc. cit.; COLLART, 1941).

Cette dernière espèce est en outre signalée de Ridderborn près de Cortessem (FAGEL et GUILLEAUME, loc. cit.). Personnellement

je n'ai jamais vu l'exemplaire en question et je doute de l'authenticité de cette capture qu'aucune autre n'est venue confirmer par la suite.

La présence de *P. lurida* F. en Belgique n'est certaine que pour la vallée de la Warche entre Malmédy et Robertville, où l'espèce est commune depuis des années. Elle s'y rencontre de juin à juillet sur des fleurs diverses dans les endroits humides au bord de la Warche. Il serait intéressant, d'une part, de définir les limites exactes de cette répartition très localisée et, d'autre part, d'élucider la biologie préimaginale (quant aux essences végétales et à la nature du bois dont se nourrit la larve notamment) presque inconnue actuellement.

G. DEBATISSE.

Rectification

Dans le fascicule IX-X, t. 87, 1951, p. 191 de la présente revue, il y a lieu, à propos de la capture de *Chrysobothris affinis* L. à Wandre, de remplacer « sortant d'une vieille souche d'essence indéterminée » par « sur le tronc d'un chêne abattu ».

G. DEBATISSE.

BIBLIOGRAPHIE

AD. HORION: *Verzeichnis der Käfer Mitteleuropas* (Alfred Kerren Verlag, Stuttgart 1951; DM 24).

Se rapportant à la faune de l'Europe centrale (Allemagne, Autriche, Tchécoslovaquie), ces deux petits volumes (535 pp.) donnent très succinctement, mais clairement, la dispersion de chaque espèce trouvée dans les pays envisagés, sans omettre les espèces capturées dans les régions limitrophes.

Comme tels, indispensables à tous ceux qui s'intéressent aux Coléoptères d'Europe et pouvant rendre des services précieux aux entomologistes ne se consacrant qu'à l'étude de la faune belge.

Il est regrettable que, pour des raisons budgétaires, il ait été fait usage de reproduction mécanique de textes dactylographiés, car cela rend assez fatigant l'usage régulier de ce travail.

G. FAGEL.

— La séance est levée à 16 h. 50.